



Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture
Département des bibliothèques
Bureau du patrimoine
Pierre-Jean RIAMOND
Anne VERDURE-MARY
182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS Cedex 01

Tél. : 01. 40. 15. 75. 29
01.40.15.74.25

**Liste des pièces justificatives nécessaires à une demande de subvention
d'acquisition patrimoniale d'intérêt national (APIN)
pour une bibliothèque de collectivité territoriale**

- Un courrier officiel de demande de subvention signé par le maire ou le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) au directeur chargé du livre et de la lecture, Nicolas Georges.
- Une copie de la délibération du conseil municipal d'affectation de la subvention demandée ou une Décision signée par le maire s'il y a eu une délibération du Conseil municipal qui délègue au maire cette attribution, à savoir la demande de subvention (disposition prévue par le Code général des collectivités territoriales, article L 2122-22).
- Une note sur le document et son importance pour l'enrichissement du fonds de la bibliothèque.
- Une copie de la facture, avec le prix hors frais dans le cas d'une acquisition en vente publique, et le certificat de service fait de la ville ou de l'EPCI. Ce document peut éventuellement parvenir au Service du livre et de la lecture après versement de la subvention.
- Un plan de financement de l'acquisition avec 1 volet dépenses et 1 volet ressources.
- L'adresse complète de la bibliothèque de la collectivité territoriale.

- Les références de la ville ou de l'EPCI, le numéro de SIRET de la ville ou de l'EPCI.

- Un RIB et les références complètes de la trésorerie à laquelle est versée la subvention, c'est à dire
 - l'adresse complète
 - le code banque
 - le code guichet
 - le n° de compte
 - la clé